



ASSOCIATIONS

Demande de Subvention 2024

Nom de l'association : _____

Buts de l'association et activités proposées : _____

Votre demande correspond à :

- une première demande
- un renouvellement

Pour toute information complémentaire concernant :

- L'éducation et la citoyenneté : mterfaia@ville-montreuil-juigne.fr – tél : 02.41.31.22.05
- L'enfance et la jeunesse : education@ville-montreuil-juigne.fr – tél : 02.41.42.47.33
- La culture, le jumelage et le tourisme : a.auregan@ville-montreuil-juigne.fr – Tél. 02.41.31.10.75
- L'action sociale communale, la vie des quartiers et des habitants : ccas@ville-montreuil-juigne.fr – Tél. 02.41.31.22.00
- L'environnement/cadre de vie : environnement-mj@ville-montreuil-juigne.fr – Tél. 02.41.31.10.42

A transmettre à la Mairie **avant le 6 novembre 2023**

Dossier téléchargeable sur le site de la ville : www.ville-montreuil-juigne.fr

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER (obligatoire)

1. Pièces juridiques :

- Statuts signés, à jour, de votre organisme (**en cas de modification si renouvellement de demande**)
- Récépissé de la déclaration de l'association à la Préfecture (**pour la première demande**)
- Dernière composition du bureau et du Conseil d'Administration en précisant les membres
- Un RIB (**même s'il n'a pas changé**)
- Le contrat engagement républicain pour 2024 signé

2. Pièces financières :

- Etats financiers du dernier exercice comptable : bilan ou attestation bancaire (modèle dans le dossier), compte de résultat (cf. dossier 7), annexes comptables
- Rapport du commissaire au compte, en cas d'obligation de production (subvention supérieure à 23 000 €)
- Budget prévisionnel du nouvel exercice (cf. dossier p. 6)

3. Pièces relatives à l'activité :

- Tout document utile à la présentation de vos activités et projets
- Compte rendu de la dernière assemblée générale contenant le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier ainsi que les documents comptables approuvés.
- La grille tarifaire complète de la saison 2023-2024

IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de l'association : _____

Adresse de son siège social _____

Code postal : _____ Commune : _____

Email de l'association : _____@_____

Téléphone de l'association : __/__/__/__/__

accepte la diffusion des coordonnées (adresse, tél., mail sur les supports de communication de la ville)

n'accepte pas la diffusion des coordonnées

N° SIRET (obligatoire) : _____

Numéro d'identification RNA de l'association (information : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F34726>) : _____

Représentants légaux de l'association (membres du bureau) désignés lors de l'AG ou du CA du ____/____/____

FONCTION	NOM / PRÉNOM	ADRESSE	N° TEL	COURRIEL
Président(e)				
Vice-président(e)				
Trésorier(e)				
Secrétaire				

Nom du responsable chargé de la demande de subvention : _____

Nombre total d'adhérents actifs : _____ **Nombre de Montreuillais** : _____

Nombre de Montreuillais - 18 ans : _____ **Nombre d'adhérents Montreuillais adultes** : _____

Nombre de salariés : _____

Nombre de salariés Équivalent Temps Plein (= nb h/1 600h) : _____

Nombre total de bénévoles : _____ **Nombre d'heures de bénévolat annuel effectuées** : _____

Affiliation à une fédération : Oui Non

(Si oui, précisez laquelle) _____

Nombre d'emplois aidés : _____ **Nature des emplois aidés** _____

Nombre cumulé annuel d'heures de travail _____

Nombre de stagiaires rémunérés bénéficiant de l'aide pour le permis de conduire ou en formation professionnelle : _____

VIE DE L'ASSOCIATION

- Date de la dernière modification statutaire (déclaration en préfecture): ____/____/____
- Date de la dernière assemblée générale : ____/____/____
- Précisez les dates des deux dernières réunions du conseil d'administration ou bureau :
____/____/____ ____/____/____

• Votre association dispose-t-elle d'un expert-comptable ? oui non

Si oui, précisez lequel (nom, coordonnées) : _____

• Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? oui non

Si oui, précisez lequel (nom, coordonnées) : _____

Renseignez la période de fonctionnement de votre association :

- Année civile Année scolaire

SES ACTIVITES

• **Activités permanentes :**

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

• **Activités ponctuelles :**

- _____
- _____
- _____

• **Nouvelles activités :**

- _____
- _____
- _____

• **Manifestations 2023 (participation ou organisation) :**

NOM DE LA MANIFESTATION	LIEU	GRATUITE OU ENTREE PAYANTE	DANS LE CADRE DU JUMELAGE ? (oui/non)

Indiquez de manière détaillée l'utilisation de la subvention attribuée en 2023 (pour les associations déjà subventionnées) :

Montant de la subvention : _____ €

Détailler la ou les dépenses correspondantes : _____

Description des nouvelles activités pour 2024 (voir nota1)

Précisez les activités de l'année 2023 reconduites en 2024 (ou bien saison 2022/2023, reconduites en 2023/2024)

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Précisez les nouvelles activités ou nouveaux projets pour 2024 (ou bien saison 2023/2024)

- _____
- _____
- _____

Indiquer les Manifestations prévues en 2024 (participation ou organisation) :

NOM DE LA MANIFESTATION	LIEU	GRATUITE OU ENTREE PAYANTE	DANS LE CADRE DU JUMELAGE ? (oui/non)

Souhait de tenir des permanences d'exposition au Centre culturel :

Oui Non si oui :

Combien : _____

Quel(s) jour(s) de la semaine (à titre indicatif) : _____

Merci de nous fournir tous les éléments autant qualitatifs que quantitatifs nous permettant d'apprécier l'évolution de l'association (ex : évènements significatifs, variations du nombre d'adhérents, nouvelles activités ou activités supprimées, variations des finances (liquidités, coûts, endettements,...)

AVANTAGES EN NATURE 2023

Moyens mis à disposition de l'association par la Ville de Montreuil-Juigné

Conformément à la législation en cours, les avantages en nature constituent déjà une subvention.

Liste des locaux mis à disposition de votre association par la commune de façon régulière (hebdomadaire, mensuelle) :

Désignation du (ou des) local(caux) mis à disposition de l'association	Temps d'occupation hebdomadaire en heures

Prise en charge des énergies et fluides par la commune : (cochez les cases correspondantes) :

Électricité Gaz Eau Chauffage

Énumérez ci-dessous le matériel mis à votre disposition par la commune :

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Avez-vous bénéficié de salles municipales à titre gratuit pour vos manifestations ponctuelles en 2023 ?

Oui Non Si oui :

DATES	TYPE DE MANIFESTATION (AG, EXPOSITION, ANIMATION, REUNIONS...)	NOM DE LA SALLE

ÉLÉMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

Compte de résultat simplifié et Budget prévisionnel

CHARGES (dépendances)	Réalisés en 2023 (ou année scolaire. 2022/2023)	Prévisionnel 2024 (ou 2023/2024)	PRODUITS (Recettes)	Réalisés en 2023 (ou année scolaire. 2022/2023)	Prévisionnel 2024 (ou 2023/2024)
60 - Achats			70 - Ventes/produits de service		
Achat de fournitures diverses			Participation des usagers (cotisations, adhésions)		
Achat pour animations, manifestations			Prestation de services (dont PS CAF)		
Équipements, matériels			Vente d'activités :		
Autres achats (précisez)			Autres produits (précisez).....		
61 - Services extérieurs			74 - Subventions d'exploitation		
Location de matériel			Ville de MJ:		
Entretien et réparation			- Subvention ordinaire		
Primes d'assurances			- Subvention exceptionnelle		
62 - Autres services extérieurs			- Politique de la Ville		
Publicité et communication			-Conseil Départemental		
Frais de déplacements			-Conseil Régional		
Frais postaux et télécommunications			Etat		
Frais de formation			Mécénat d'entreprises		
Autres services extérieurs (précisez)			Conseil Régional		
64 - Charges de personnel			Recettes publicitaires		
Salaires et charges du personnel			Fondations		
Autres charges du personnel (précisez).....			Autres subventions (précisez)		
66 - Charges financières			75 - Autres recettes de gestion courante, précisez :		
Remboursement emprunt				
Frais financiers (agios bancaires)				
Autres charges financières (précisez)			Autres recettes, précisez :		
Autres charges (précisez)		
TOTAL CHARGES (1)			TOTAL PRODUITS(2)		
RÉSULTAT (2) - (1)	Année 2023	Prévisions 2024 :			

Précisez le montant de la cotisation/adhérent pour 2024 si défini, sinon celui de 2023 :

Montreuillais -18 ans _____ Montreuillais 18 ans et + : _____

Hors MJ – 18 ans : _____ Hors MJ 18 ans et + : _____

SITUATION FINANCIÈRE

Je soussigné(e) _____

Trésorier(e) de l'association _____

Déclare sur l'honneur qu'à la date du (date d'arrêté des comptes) ____/____/____

la situation financière de l'association, pour les points ci-dessous, était :

A/ Trésorerie de l'association

Solde de Caisse (espèces) :	€
Solde du Compte courant :	€
Solde des comptes d'épargne (livret A,) :	€
Montant des valeurs mobilières de placements (Actions,...) :	€
① Montant total de la trésorerie à la date de clôture des comptes	€
② Paiements reçus, mais en attente d'encaissement (chèques bancaires...) A détailler : _____	€
③ Factures reçues, mais non réglées A détailler : _____	€
Solde de trésorerie (= ① + ② - ③)	€

B/ Les capitaux propres

(A renseigner uniquement **par les associations ayant un bilan comptable uniquement**)

Les capitaux propres représentent les ressources appartenant définitivement à l'association. Ils comprennent principalement :

- le résultat de l'exercice (excédent ou déficit)
- les réserves,
- la valeur du patrimoine intégré,
- les subventions d'investissement affectées à des biens...

Montant des capitaux propres	€
------------------------------	---

SUBVENTION 2024

Montant total de la subvention demandée pour 2024 à la Ville _____ €
(*Ce montant doit être reporté sur la fiche Budget prévisionnel)

Elle servira à financer l'(les)action(s) ou l'achat de matériel comme suit (détailler) :

Montant : _____ € ► Affectation _____ /

Montant : _____ € ► Affectation _____ /

Montant : _____ € ► Affectation _____ /

Montant : _____ € ► Affectation _____ /

Pour les associations ayant signé une Convention d'objectifs et de moyens avec la Ville, merci d'indiquer la date de début et de fin :

Date de début : ____ / ____ / _____

Date de fin : ____ / ____ / _____

Si votre demande est supérieure à la subvention accordée en 2023 par la Ville, merci de produire en annexe un dossier précis et détaillé justifiant ces besoins financiers nouveaux. Vous devrez également communiquer les éléments financiers notamment pour la période allant de janvier à octobre 2023 en termes de dépenses et de recettes.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette partie doit obligatoirement être remplie.

Je
soussigné(e)

Président(e) de
l'association

Déclare que l'organisme est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Certifie que les informations du présent dossier et des pièces annexées sont exactes.

Déclare que le dossier de demande de subvention est complet.

Fait le ____/____/____

à _____

Signature :

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'organisme, merci de joindre le document attestant la délégation de pouvoir.

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES D'UNE SUBVENTION PUBLIQUE

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association qui sollicite une subvention publique. Ainsi, l'association « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait àle

Le (la) Président (e) : _____

Nom et prénom : _____

Nom de l'Association : _____

Signature :